



Directeur de maison de repos (H/F/X)

Soins - Bien-être

Chef d'entreprise

Durée

2 ans

Tranche d'âge

18 à 25 ans

25 ans et +

Finalité

Diplôme

Pratique en entreprise / Alternance

Non

Métier en pénurie / Fonction critique

Non



Vous avez toujours eu du respect pour les aînés ? Vous souhaitez vous mettre au service des personnes ? Vous avez des compétences en gestion d'équipe et de projet ? Alors pourquoi ne pas devenir Directeur/Directrice de maison de repos grâce à cette formation !

Le Directeur et la Directrice de maison de repos assurent la gestion mais aussi le bon fonctionnement d'une maison de repos et veillent au bien-être des personnes âgées. L'emploi requiert une grande disponibilité et implique des déplacements fréquents.

Au cours de cette formation de Chef d'entreprise, vous développerez toutes les compétences et apprendrez toutes les techniques nécessaires au métier de **Directeur/Directrice de Maison de repos** :

Appliquer les réglementations relatives aux maisons de repos, MRS et résidences services en Wallonie et à Bruxelles vous prenez connaissance de la réglementation et en assurez la veille. Vous appliquez et faites respecter les réglementations relatives aux maisons de repos, MRS et résidences services en Wallonie et à Bruxelles. Vous garantisiez le respect des normes de sécurité et d'hygiène. Vous souscrivez des assurances.

Maîtriser le financement des soins et le financement des infrastructures : vous appliquez et faites respecter les réglementations relatives au financement des soins (compétence régionalisée = AViQ et IRISCARE), au financement des infrastructures et aux marchés publics pour des maisons de repos, MRS et résidences services.

Gérer les aspects administratifs, comptables et financiers : vous appliquez ou faites appliquer les réglementations en vigueur. Vous supervisez et organisez les services administratifs, comptables et financiers. Vous élaborez des budgets de fonctionnement et vous analysez des états financiers. Vous établissez le prix de l'hébergement et des services offerts aux résidents (compétence régionalisée). Vous discutez valablement avec un comptable, un fiscaliste, un banquier. Vous répertoriez les points forts et points faibles de l'institution et formulez des propositions aux décideurs.

Gérer, coordonner et motiver le personnel d'une institution : vous engagez, supervisez, coordonnez, motivez, évaluez le personnel d'une institution. Vous établissez les procédures administratives utiles.

Mettre en place un programme qualité qui tienne compte de l'aspect médical et psychologique du résident : vous intégrez la dynamique de comportement de la personne âgée et les interactions avec son milieu de vie. Vous définissez et appliquez un projet individualisé assurant la qualité de vie et l'épanouissement des résidents. Vous communiquez avec toute personne pouvant être présente dans l'institution : résidents, personnel, familles, médecins.

S'insérer dans la vie professionnelle : vous respectez la déontologie du métier. Vous participez à la vie associative. Vous assurez votre formation continue.

Alors si vous souhaitez donner un coup de jeune à votre avenir professionnel, rendez-vous dans l'un des Centres IFAPME qui proposent cette formation afin de vous y inscrire !

La pratique en entreprise n'est pas permise dans le cadre de cette formation.

Un stage d'observation de 40h est possible en 1ère année

Débouché(s) métier(s)

Créer / Reprendre une maison de repos

Employé / Employée dans une maison de repos

Point(s) fort(s)

Contact client Travail en équipe ou en autonomie Activités variées Sur le terrain

Finalité

Diplôme de formation de Chef d'entreprise homologué par la Communauté française Certificat de connaissances de base en gestion

Aptitudes

Le métier requiert une grande disponibilité et implique des déplacements fréquents. La dimension relationnelle s'exerce à plusieurs niveaux, soit à un niveau de représentativité, soit à un niveau mettant en oeuvre une négociation de type technique.

Etre sensibilisé aux pathologies les plus fréquemment rencontrées en MR en vue de gérer le plus pertinemment possible l'évaluation du degré de dépendance des résidents.

Prendre conscience des enjeux psychologiques de la fonction.



Programme

1ère année :

- X26/5 Législation/réglementations fédérales et Région wallonne relatives aux soins et à l'hébergement des personnes âgées (44h)
- X26/5 Protection incendie en Région wallonne et en COCOM (8h)
- X26/5 Organisation de la santé : répartition des compétences et sécurité sociale - Protocoles d'accord (14h)
- X26/5 Droit public : cadre général et aide sociale (allocations pour personnes âgées) (14h)
- X26/5 Droit privé : droit civil, droit de l'entreprise et droit pénal (18h)
- X26/5 CPAS : Subsidiarité des infrastructures et marchés publics (8h)
- X26/5 Comptabilité : aspects généraux, comptes annuels, fiscalité, affaires économiques : spécifiques des maisons de repos. Comptabilités spécifiques au CPA (62h)
- X26/5 Législation du travail : droit social et statut public (30h)
- X26/5 Gestion du personnel : management, organisation du travail et organisation d'équipe (volet administratif et réglementaire) (26h)
- X26/5 Gestion du personnel : management, organisation du travail et organisation d'équipe (volet humain) (4h)
- X26/5 Eléments de soins gériatriques ; aspects médicaux éthique et déontologique (12h)
- X26/5 INAMI/Législation relative à l'assurance obligation de soins de santé (42h)
- X26/5 Animation, loisirs et projet de vie de l'établissement (4h)
- X26/5 Aspects psychologiques et relationnels dans l'accompagnement des personnes âgées désorientées ou en fin de vie (14h)
- X26/5 Animation, loisir et projet de vie de l'établissement (4h)
- X26/5 Stage et encadrement des stages (48h)
- X26/5 Visites didactiques et aspects alimentaires (12h)

2ème année :

- X26/6 Législation et réglementations de la COCOM relatives aux soins et à l'hébergement des personnes âgées (40h)
- X26/6 Accompagnement de la personne âgée : gérontologie, préparation psychologique et accompagnement, accueil, multiculturalité; Déontologie, éthique; prévention maltraitance et harcèlement (30h)
- X26/6 Alimentation : Sécurité, hygiène et équilibre alimentaire (30h)
- X26/6 Communication dans la gestion d'équipe : coaching, leadership du personnel, gestion du conflit (16h)
- X26/6 Séminaire (24h)

Condition d'admission - Directeur de Maison de repos

Est admis aux cours, l'apprenant ou l'apprenante qui

satisfait à l'obligation scolaire (<http://www.enseignement.be/index.php?page=24546&navi=22#r%C3%A8gles>)

est titulaire au minimum d'un diplôme de l'enseignement supérieur de type court (BAC).

S'inscrit aux cours de formation dans la profession

Les conditions d'admission à cette formation ont été définies à partir de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 15/10/2009 qui fixe les conditions d'admission au poste de Directeur de maison de repos :

*"Le directeur qui prend ses fonctions pour la première fois à dater du 1er janvier 2012 doit être titulaire au moins d'un titre de l'enseignement supérieur de type court **tel que défini par le décret de la Communauté française du 31 mars 2004** définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration à l'espace européen de l'enseignement supérieur et refinançant les universités ainsi que d'une attestation assurant le minimum de connaissances utiles relatives à la gestion d'une maison de repos".*

S'inscrire à une formation pour adultes

Délais et informations

Les inscriptions sont **ouvertes jusqu'au fin octobre**. En cas d'année préparatoire, les inscriptions sont **possibles jusqu'au 15 novembre**. Il est possible de s'inscrire à certaines formations (<https://www.ifapme.be/rentree-janvier>) pendant le mois de **janvier**.

Des droits d'inscription sont requis. Le montant varie d'une formation à l'autre mais est compris généralement entre 220 et 350€ ou plus.

Prenez contact avec le Centre IFAPME (<https://ifapme.be/centres>) qui organise la formation.

S'inscrire

Pour l'inscription proprement dite, munissez-vous des documents suivants :

votre **carte d'identité** ;

une **copie du dernier diplôme** (ou bulletin) obtenu ;

si vous êtes demandeur d'emploi et vous vous inscrivez à une formation à un "métier en pénurie" (<https://ifapme.be/actualites/metiers-en-penuriecritiques-60-formations-ifapme-y-repondent>), une **attestation d'inscription au FOREM** (<https://www.leforem.be/>) pour profiter d'un possible incitant financier.

Après cette inscription, **si l'Alternance est possible pour cette formation**, vous pouvez trouver une entreprise avec laquelle signer une convention de stage.

Pour signer votre convention ou en cas de difficultés, contactez un Service de l'IFAPME près de chez vous. Pour ce rendez-vous, munissez-vous des documents suivants :

votre carte d'identité

la preuve de votre inscription à la formation.



Libramont

Rue de la Scierie, 32 6800 Libramont

061 22 33 36

Secrétariat :

Du lundi au jeudi : de 8h à 22h

Le vendredi : de 8h à 16h30

Le samedi : de 8h à 12h

/

lux@ifapme.be

Type d'inscription

Au Centre/lieu de formation

Dispenses partielles

Consultez votre centre pour en savoir plus.

Bon à savoir

Inscription possible jusqu'au 30 octobre de l'année académique concernée.